

L'infrastructure verte

FR

NATURE



- L'Europe est la région du monde où le paysage est le plus touché par la perte et la fragmentation des habitats. Cela constitue un problème majeur pour la biodiversité.
- À l'heure actuelle, les principaux espaces naturels sont, pour la majorité, protégés par le réseau Natura 2000 mais, pour survivre à long terme, les espèces doivent cependant pouvoir circuler d'un espace à l'autre.
- L'infrastructure verte aidera à relier les espaces naturels existants et améliorera la qualité écologique de la nature environnante.
- L'infrastructure verte permettra également aux écosystèmes de rester sains et de continuer à fournir de l'eau et de l'air propres, une fonction dont nous avons tous besoin.
- Investir dans l'infrastructure verte présente des intérêts économiques: en effet, entretenir le rôle de la nature, comme par exemple celui d'atténuer les effets du changement climatique, coûte bien moins cher que de devoir remplacer ces services perdus par des technologies humaines.
- Le meilleur moyen de développer cette infrastructure verte consiste à opter pour une approche intégrée de la gestion des terres et à aménager le territoire de manière stratégique.
- Il serait judicieux que tous les exploitants et tous les secteurs concernés participent au processus de développement de cette infrastructure et qu'ils soient, dès le début, responsables de mener à bien ce processus.
- La Commission européenne travaille à la définition d'une stratégie pour la mise en place d'une infrastructure verte à l'échelle de l'UE, dans le cadre de la politique en matière de biodiversité pour l'après 2010.

Les cours d'eau sont un élément important de l'infrastructure verte

nature



COMMISSION
EUROPÉENNE



environnement

Fait n° 1: le paysage européen est de plus en plus fragmenté

Comparée aux autres régions du monde, la densité de population au sein de l'UE est relativement élevée et une bonne partie du territoire fait l'objet d'une exploitation intense. En conséquence, bon nombre d'espaces naturels encore existants font l'objet de pressions et risquent de se voir fragmentés. Le fonctionnement des écosystèmes, qui ont besoin d'espace pour se développer et rendre des services, s'en trouve perturbé.

Le système sur lequel repose la vie sur notre planète est constitué d'écosystèmes sains dont la santé et la stabilité sont garantis par la biodiversité. En cas de pertes ou de dommages, les écosystèmes constitués de plusieurs espèces différentes ont plus de chance de conserver leur stabilité que les écosystèmes dont le nombre de fonctions est moindre.

La fragmentation de l'habitat est causée par plusieurs facteurs combinés à des changements dans l'occupation des sols (comme l'expansion des villes, le développement des infrastructures de transport, l'agriculture ou la foresterie intensive).

Des statistiques récentes menées par l'Agence européenne pour l'environnement illustrent bien l'ampleur de cette tendance. Au cours des années quatre-vingt-dix, 8 000 km² ont ainsi été bétonnés, ce qui correspond à une augmentation de 5 % des sols artificiels en 10 ans seulement. De plus, entre 1990 et 2003, 15 000 km de nouvelles autoroutes ont été construites dans l'UE.

Fait n° 2: la vie sauvage ne doit pas se cantonner aux zones protégées

Aujourd'hui, les espaces les plus importants – essentiels pour les espèces et les types d'habitats rares et menacés – sont pour la plupart protégés par le réseau Natura 2000, qui regroupe 26 000 sites et s'étend sur 18 % du territoire de l'UE.

Mais pour enrayer la diminution de la biodiversité, il est nécessaire d'agir sur les 82 % restants du territoire européen. En effet, pour garantir leur survie sur le long terme, la faune et la flore sauvages doivent pouvoir circuler, migrer, se répandre et se mélanger d'un espace protégé à l'autre.

Expansion des villes, agriculture et foresterie intensives et construction routière sont autant d'obstacles à la circulation des espèces, qui rendent également l'environnement inaccessible et plus hostile à la vie sauvage.

La création d'une infrastructure verte contribuera à rétablir des connexions entre les espaces naturels existants (grâce aux corridors pour la faune sauvage, aux pierres de gué ou aux passerelles écologiques, par exemple) et améliorera la qualité écologique de l'environnement dans son ensemble de telle sorte qu'il soit respectueux et qu'il prenne mieux en compte la vie sauvage.

Fait n° 3: l'infrastructure verte contribue au maintien des écosystèmes et des services précieux qu'ils nous rendent

La réduction des espaces naturels va bien au-delà de la simple disparition d'espèces rares. Les écosystèmes, dont la qualité dépend de la diversité des espèces qui le composent, fournissent un nombre incalculable de biens et de services (tels que la purification de l'eau, la fertilisation des sols, le stockage du carbone, etc.), qui ont une certaine valeur économique et qui peuvent se révéler très précieux pour notre société.

En nous protégeant des inondations et autres effets pervers des changements météorologiques, les écosystèmes jouent également un rôle majeur dans la lutte contre le changement climatique. Les zones inondables intactes, par exemple, contribuent à limiter les inondations en emmagasinant l'eau, puis la libérant progressivement dans les torrents et les rivières. Les forêts sont de vrais puits de carbone et évitent que les sols ne s'érodent. Les zones humides absorbent les polluants et améliorent la qualité de notre eau douce.

Investir dans l'infrastructure verte peut également se révéler avantageux du point de vue économique, car il serait non seulement difficile sur le plan technique mais aussi très coûteux de remplacer les services que la nature nous offre gratuitement par des solutions artificielles.

La mise en place d'une infrastructure verte aurait donc pour objectif de:

- préserver la biodiversité en Europe, en assurant par exemple la cohérence écologique et la connectivité du réseau Natura 2000 (voir article 10 de la directive Habitats) et,
- protéger et rétablir de manière plus large les écosystèmes afin qu'ils continuent à remplir leurs fonctions si précieuses et si utiles à l'homme.



Laisser place à la nature pour que les écosystèmes puissent remplir leurs fonctions

La présence d'éléments de nature dans les zones péri-urbaines est importante pour une bonne connectivité du paysage

Fait n° 4: laisser place à la nature par une approche plus intégrée de l'occupation des sols

Mettre en place une infrastructure verte en Europe peut se faire selon différentes techniques. Il peut s'agir par exemple:

- d'améliorer la **connexion** entre les espaces naturels existants afin de contrer la fragmentation et de renforcer la cohérence écologique de ces espaces (en préservant les haies, les friches le long des champs, et les petits cours d'eau par exemple);
- de développer la **perméabilité du paysage** afin de faciliter la circulation, la migration et le mouvement des espèces (en exploitant les sols de manière à respecter la faune et la flore, ou en introduisant des plans agricoles/forestiers en faveur de pratiques agricoles extensives);
- de définir des **zones multifonctions**. Ces espaces sont caractérisés par une utilisation compatible des sols qui favorise les écosystèmes sains et diversifiés plutôt que les pratiques destructrices. Il peut s'agir par exemple de zones sur lesquelles sont pratiquées agriculture, foresterie, revégétalisation et conservation des écosystèmes, le tout sur un même espace. Ces combinaisons – de type «gagnant-gagnant» ou pour lesquelles le sacrifice est moindre comparé au bénéfice que l'on peut en tirer – présentent de nombreux avantages pour les exploitants (agriculteurs, sylviculteurs, prestataires de tourisme, etc.) mais aussi pour la société au sens large, puisque les services rendus par les écosystèmes, tels que la purification de l'eau et la bonification du sol, sont précieux pour nous tous et représentent des «bouffées d'air» où nous ressourcer.

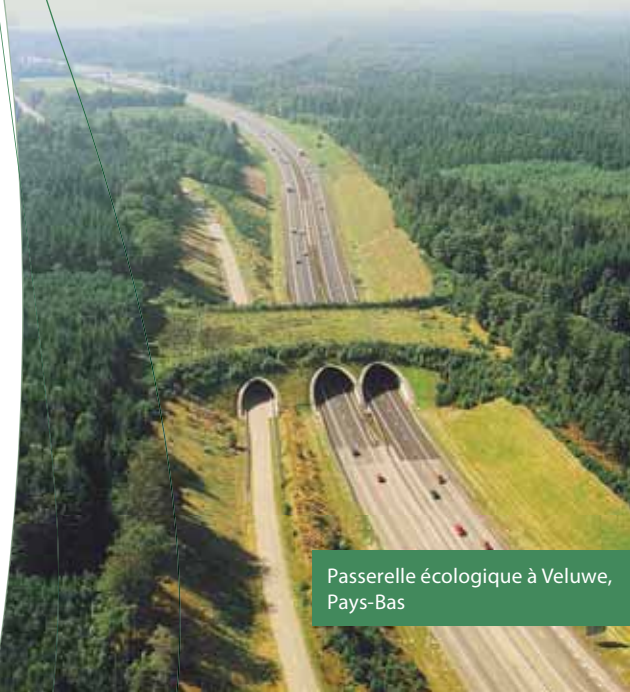
Fait n° 5: l'aménagement du territoire, un facteur favorable à l'infrastructure verte

En pratique, l'une des meilleures façons de créer une infrastructure verte consiste à envisager l'aménagement du territoire de manière plus intégrée, une approche qui nécessite une planification stratégique de l'aménagement de l'espace qui permette d'observer les interactions spatiales qui se créent entre les différentes exploitations des sols sur une vaste superficie (de niveau régional ou municipal). Aménager l'espace de manière stratégique signifie réunir différents secteurs pour qu'ils décident ensemble des priorités locales quant à l'occupation des sols, et ce de manière transparente, intégrée et en collaboration les uns avec les autres.

L'aménagement du territoire permet d'éviter que de nouvelles infrastructures ne voient le jour dans des sites sensibles et, partant, de diminuer le risque de fragmentation de l'habitat. Cela permet également de trouver des façons de relier géographiquement les espaces naturels encore existants, en encourageant des projets de restauration de l'habitat dans des endroits stratégiques ou en intégrant dans les nouveaux projets de développement des éléments de connectivité écologique (tels que des écoducs ou des pierres de gué).

Composantes possibles d'une infrastructure verte:

- zones protégées, du type Natura 2000;
- écosystèmes sains et espaces hors zones protégées dans lesquelles la nature y est encore précieuse (zones inondables, zones humides, zones côtières, forêts naturelles, etc.);
- particularités naturelles du paysage pouvant servir de corridors écologiques ou de refuge aux animaux (petits cours d'eau, parcelles de forêt, haies);
- parcelles d'habitats restaurées qui ont été créées pour des espèces en particulier (pour participer à l'agrandissement d'une zone protégée par exemple, pour augmenter le nombre d'aires de butinage, de repos ou de reproduction, et aider les espèces en question dans leur migration ou leur circulation);
- installations artificielles, telles que les écoducs ou les passerelles écologiques, conçues pour aider les espèces à traverser les obstacles insurmontables du paysage;
- zones multifonctions dans lesquelles la priorité est donnée à des utilisations des sols qui préservent ou redonnent vie à des écosystèmes sains et diversifiés plutôt qu'à d'autres activités néfastes;
- zones dans lesquelles des mesures sont mises en place pour améliorer la qualité écologique générale et la perméabilité du paysage;
- éléments urbains, tels que les parcs, les murs et toitures végétaux, qui sont de vrais refuges pour la biodiversité et permettent aux écosystèmes de fonctionner et de remplir leurs fonctions en mettant en relation les zones urbaines, périurbaines et rurales;
- la présence de marais, forêts alluviales et tourbières par exemple, qui rendent l'adaptation et la lutte contre les changements climatiques plus faciles, permettent de prévenir les inondations, de stocker l'eau, de fixer le CO₂ et offrent l'espace nécessaire aux espèces pour réagir à l'évolution des conditions climatiques.



Passerelle écologique à Veluwe, Pays-Bas



Construction d'une passerelle écologique au-dessus d'une autoroute

Pour en savoir plus

Site web de l'EU:

http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/index_en.htm

Bulletin d'information Natura 2000

parution du 27 décembre 2009

http://ec.europa.eu/environment/nature/info/pubs/natura2000nl_en.htm

Ateliers de travail:

«Atelier de la Commission européenne: vers des infrastructures vertes pour l'Europe», mars 2009

<http://www.green-infrastructure-europe.org/> et

http://ec.europa.eu/environment/nature/ecosystems/index_en.htm

Conseils de la Commission européenne

Conseils sur le maintien de la connectivité des éléments du paysage étant d'une importance capitale pour la faune et la flore sauvage (cf. article 3 de la directive «Oiseaux» n° 79/409/CEE et article 10 de la directive «Habitats» n° 92/43/CEE), août 2007

http://ec.europa.eu/environment/nature/ecosystems/docs/adaptation_fragmentation_guidelines.pdf

Projets financés par des fonds LIFE

Publication détaillée sur le projet LIFE en faveur des infrastructures vertes <http://ec.europa.eu/environment/life>

Projets de recherche européens

Projet européen de coopération dans le domaine de la science et de la technologie N° 341: Fragmentation de l'habitat due aux infrastructures de transports <http://cordis.europa.eu/cost-transport/src/cost-341.htm>

© Union européenne, 2010

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Fait n° 6: les instruments financiers de l'UE peuvent contribuer au développement de l'infrastructure verte

Les instruments financiers de l'UE qui peuvent aider à la mise en place d'infrastructures vertes sont nombreux. Le Fonds de développement régional et le Fonds de développement rural, par exemple, mettent à disposition un large éventail d'outils pouvant servir à mieux relier les zones géographiques entre elles et à restaurer les écosystèmes sur une plus vaste superficie. Ils peuvent également être utilisés pour orienter la population vers une diversification économique des sols et la création de zones multifonctions dont l'objectif est de préserver les écosystèmes.

Les programmes de gestion de l'agriculture ou des forêts, en particulier, peuvent jouer en faveur d'une production extensive, peuvent limiter l'utilisation d'engrais et de pesticides et peuvent encourager l'adoption de pratiques favorables à la faune sauvage, dont le but n'est autre que de restaurer les écosystèmes et assurer le maintien de la biodiversité. Ces programmes participent aussi à conserver certains éléments du paysage – tels que les haies, les bordures de champs non cultivées, les parcelles boisées, ou les cours d'eau – utiles pour relier les infrastructures entre elles.

Grâce au fonds européen LIFE pour la biodiversité, certains projets – qui visent à mieux relier les habitats sauvages et à améliorer la circulation des espèces d'une zone protégée à une autre (du type Natura 2000) – peuvent être cofinancés. Le programme LIFE environnement offre également la possibilité de financer des infrastructures vertes dans des zones urbaines ou péri-urbaines et de soutenir des projets qui établissent des liens entre les différentes zones boisées. De plus, ce programme peut cofinancer des projets visant à promouvoir des initiatives de planification intégrée qui suivent des approches axées sur les écosystèmes dans le but de lutter contre la fragmentation et de favoriser une utilisation diversifiée des sols.

Dans le cadre de leurs programmes de responsabilité sociale, les entreprises privées commencent également à intégrer dans leurs projets de développement des mesures de compensation allant en faveur la biodiversité. Si ces mesures sont conçues dans une optique écologique, elles auront le pouvoir d'améliorer de manière significative la biodiversité dans des zones où la nature a sévèrement été touchée.

Fait n° 7: développer une stratégie européenne en matière d'infrastructure verte sur le territoire

La nouvelle politique de l'UE en matière de biodiversité pour l'après-2010 insiste sur la nécessité de développer une stratégie européenne pour l'infrastructure verte. L'infrastructure verte est en effet considérée comme l'un des meilleurs moyens de lutter contre les menaces que la fragmentation, la disparition de l'habitat, les changements dans l'utilisation des sols font peser sur la biodiversité.

L'infrastructure verte jouera un rôle décisif en ce sens qu'elle permettra d'intégrer la biodiversité dans les autres politiques que constituent l'agriculture, la foresterie, les affaires maritimes et la pêche, les politiques régionales et de cohésion, les politiques relatives à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation à ce changement, ainsi que les politiques en matière de transport, d'énergie et d'aménagement du territoire. Elles constituent également un outil important pour les directives existantes telles la directive-cadre sur l'eau, la directive-cadre sur le milieu marin, les directives concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement et l'évaluation environnementale stratégique.

De plus, une attention particulière sera accordée à l'intégration des aspects liés à l'infrastructure verte dans les différents programmes de financement de l'UE (Fonds structurels et de cohésion, PAC, LIFE) sur la période de programmation financière actuelle et la période future qui débutera en 2013, ainsi qu'au renforcement de la cohérence écologique du réseau Natura 2000.

En mars 2010, le Conseil des ministres de l'Union européenne a fixé un **nouvel objectif à l'horizon 2020 pour la protection de la biodiversité au sein de l'UE**: «L'Union européenne entend enrayer la perte de biodiversité et de services écosystémiques dans l'UE d'ici à 2020, assurer leur rétablissement dans la mesure du possible, et renforcer la contribution de l'UE à la prévention de la perte de biodiversité.»



Office des publications

ISBN 978-92-79-16120-9



9 789279 161209

